

**ÉCOLE DES MONARQUES**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement**  
**Séance en présence**  
**Mardi 8 novembre 2022 à 18 h 30**

---

<i>Représentants des parents :</i>	Véronique Ardouin, Catherine Gaudet, Geneviève Poirier, Samir Bellebia, Lisa-Marie Girard (Substituts, Isabelle St-Amour, Sébastien Richer)
<i>Absence(s) :</i>	Alexandre D. Lahaie
<i>Enseignants :</i>	Fatiha Tahraoui, Caroline Dumont, Jennifer Alves Nadeau
<i>Personnel de soutien :</i>	nil
<i>Personnel professionnel :</i>	nil
<i>Personnel du service de garde :</i>	Raja Abounasr
<i>Directrice :</i>	Julie Simard
<i>Directrice adjointe :</i>	Brigitte Côté et Éthel Chacon
<i>Membre de la communauté :</i>	Carole Comeau
<i>Membres de l'OPP :</i>	Isabelle Saint-Amour
<i>Invités extraordinaires :</i>	Martin Ménard (architecte et coordonnateur au service des ressources matérielles du CSSDM), Marie-Eve Primeau (architecte et chargée de projet aux grands chantiers au CSSDM), Maximilien Recuerda (ingénieur et chargé de projet intérimaire à l'intervention prioritaire du CSSDM)

**1. Ouverture de la réunion / Vérification du quorum**

Le quorum est atteint. La séance débute à 18h35.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour modifié du 8 novembre est adopté.

Les points suivants sont reportés à la prochaine séance de CÉ : suivi du projet éducatif, budget de l'établissement, approbation photo scolaire et consultation Équipe TEAMS.

**3. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 juin 2022**

Le procès-verbal du 8 juin 2022 a été lu et adopté.

**3.1 Suivi du procès-verbal du 8 juin 2022**

Aucun suivi

**4. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022**

Le procès-verbal du 27 septembre a été lu et adopté.

**4.1 Suivi du procès-verbal du 27 septembre 2022**

Aucun suivi

## **5. Annexe Marie-Rollet**

### **5.1 Avancement des travaux au 6405 30e Avenue**

-Martin Ménard, arch. et Marie-Ève Primeau, arch. sont exceptionnellement présents lors du CÉ pour présenter l'avancement des démarches de démolition (phase 1) et de reconstruction (phase 2) du 6405 30<sup>e</sup> avenue. Les travaux de démolition sont retardés en raison de délais imprévus pour l'obtention du permis de démolition : l'autorisation de démolition étant conditionnelle à l'approbation provisoire du projet de reconstruction, des délais sont encourus par nécessité d'un second passage requis au CCU. Les démarches d'approbation auprès du Ministère de l'Éducation pour la reconstruction respectent l'échéancier de la CSSDM. Le projet du nouveau bâtiment à 60% d'avancement des plans et devis est en procédure d'approbation au Ministère et les documents seront présentés par la suite au 2<sup>e</sup> CCU de l'arrondissement. Si tout va bien, la démolition devrait plutôt commencer vers mars 2023.

-Les parents et les enseignants présents se demandent si le bâtiment 6405 30<sup>e</sup> av. a été déménagé trop rapidement étant donné que les autorisations et permis n'ont pas été obtenus à temps.

-Les parents se demandent s'il n'y a pas des leçons à tirer du projet de démolition en prévision du projet de reconstruction.

-Les parents souhaitent une meilleure communication de l'avancement du dossier.

### **5.2 Évaluation d'Hygiène et Salubrité à l'annexe temporaire du 4315 Rue Beaubien E**

-Julie Simard fait part au CÉ de la situation d'Hygiène et Salubrité au 4315 Rue Beaubien E. : Suite à des plaintes de la part plusieurs membres du personnel enseignant de l'annexe Marie-Rollet concernant des symptômes apparentés à des problèmes de qualité de l'air, des démarches ont été entamées pour vérifier si la source des problèmes de santé du personnel enseignant provient de l'édifice. La division Santé publique de la CSSDM a été avisée. Des questionnaires remplis par tous les membres du personnel de l'annexe Marie-Rollet leur ont été transmis pour analyse. Ces démarches sont prises au sérieux par la direction puisqu'il en va de la santé du personnel et des élèves.

-Maximilien Recuerda, ing. est exceptionnellement présent au CÉ pour présenter l'avancement des démarches effectuées par la division Santé publique de la CSSDM. Les questionnaires sont en cours d'analyse. Trois (3) visites ont été effectuées en présence d'un laboratoire externe (Groupe Gesfor Poirier Pinchin), pour effectuer des inspections visuelles et intrusives sommaires (coupes exploratoires dans un local en particulier, au plancher et au plafond de celui-ci). Des tests de COV et le monitoring du niveau de CO<sub>2</sub> dans toutes les classes ont aussi été effectués. Au stade d'avancement des inspections et des tests, il n'est pas encore possible de tirer des conclusions sur la ou les sources des symptômes présents chez le personnel de l'école. La CSSDM prend les démarches au sérieux et suit le protocole établi pour la situation. Les investigations se poursuivent.

-Des mesures sont prévues dans les prochains jours par la CSSDM pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air : le nettoyage exhaustif du sous-sol de l'immeuble,

un audit de propreté de l'école par une firme externe, un nettoyage approfondi de l'ensemble de l'école, le remplacement des stores pouvant émettre des COVs.

-Des mesures préventives sont recommandées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air. Ces mesures devraient être exécutées par le personnel de l'école Marie-Rollet : ouverture des fenêtres dans les cages d'escalier, purges d'air dans les salles de classes au moment des récréations et/ou lorsque les élèves sont à l'extérieur des classes.

-Parmi les mesures considérées par la CSSDM pour améliorer la qualité de l'air à long terme, une étude sur la remise en service des conduits de ventilation par gravité est envisagée. Des délais importants sont à prévoir puisqu'une firme externe doit être mandatée et l'état des conduits existants n'est pas connu.

-Le CÉ s'interroge sur les contaminants issus des travaux effectués sur le bâtiment en prévision de la rentrée 2022-2023. La CSSDM indique que les rapports d'expertises sur les contaminants potentiels ont été analysés et rien d'inhabituel n'a été détecté. Le CSSDM rappelle que l'école Rose-des-Vents qui occupait les locaux de l'actuelle annexe Marie-Rollet n'a pas été déménagée en raison de la salubrité des lieux, mais bien en raison de manque d'espace. Le CSSDM indique par ailleurs du chantier a été terminé selon les protocoles de propreté approuvés.

-Retour en l'absence des professionnels : un suivi auprès de Maximilien Recuerda est prévu par la direction à propos d'une intrusion potentielle de vermine par les égouts, prise de précautions pour la salubrité lors des coupes, investigation supplémentaire pour une source de contaminant provenant des travaux de rénovation récents.

-Les parents et les enseignants présents sont inquiets et insistent pour qu'une bonne communication soit établie pour rester informés de l'avancement des démarches. Débats sur le moment de la communication aux autres parents de l'école et sur la fréquence des communications de la part de la CSSDM. Il a été convenu qu'une lettre déjà préparée par la direction sera transmise à l'ensemble des parents et du personnel de l'école sous peu, incluant le compte-rendu des actions prises à ce jour, ainsi que les actions à venir pour déterminer la/les sources des symptômes du personnel. Les parents du CÉ demandent un suivi quotidien auprès de la CSSDM de la part de la direction pour insister sur la priorité du dossier du côté de la CSSDM.

## **6. Plan triennal de répartition des immeubles (PTRDI)**

-Le CÉ remplit le formulaire de commentaires suite à la révision du PTRDI par la CSSDM :

Commentaire : prévision pour la délocalisation jusqu'à la rentrée 2025 Prévisions pour le primaire : prévision de décroissance

Demande de clarification de l'acte de l'établissement : Dans l'acte d'établissement il est indiqué que "l'espace transitoire est temporairement vacant." De quel bâtiment s'agit-il? Veuillez éclaircir.

Corrections à apporter pour le PTRDI :

Projection de l'effectif scolaire, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école : Pour les locaux mis à la disposition de l'école, il est d'une part indiqué qu'en 2025-2026 que les annexes seront en délocalisation alors que la note indique qu'à la rentrée 2025 nous intégrerons le nouveau bâtiment Marie-Rollet.

Questions et suggestions :

Pour les prévisions d'effectifs, nous remettons en question les prévisions de décroissances pour les prochaines années compte tenu de l'arrivée d'immigrants ukrainiens. De plus nous réitérons le fait que nos élèves et nos enseignants doivent vivre dans un environnement sain et sécuritaire.

## **7. Points d'information/rapports**

### **7.1 Direction**

Remaniement au sein du personnel du service de garde.

### **7.2 OPP**

Le premier dîner pizza a eu lieu. L'OPP est toutefois déçu des profits de l'événement en raison de l'augmentation du prix de la pizza. Le prix de la contribution doit être discuté.

### **7.3 Personnel enseignant**

La première étape est sur le point de se terminer et les évaluations sont en cours. Les rencontres de parents sont en cours de préparation. La routine est bien établie avec les élèves. Les plus jeunes s'intègrent bien. Une visite au Salon du livre est prévue avec les 5<sup>e</sup> années.

### **7.4 Service de garde**

2 journées pédagogiques à venir en novembre, dont une avec la visite d'une troupe de danse dans les locaux de l'école.

### **7.5 Comité de parents**

Lors de la première rencontre, le rôle de chacun a été présenté et le projet *Sécurité aux abords des écoles*

### **7.6 Parents du CÉ**

Aucun commentaire.

### **7.7 Communauté**

"Les seules limites de nos réalisations de demain, ce sont nos doutes d'aujourd'hui".  
*Franklin D Roosevelt*

## **8. Levée de la réunion**

La séance est levée à 20h40. Prochaine rencontre le 17 janvier 2023.